

Les Nématodes

Steinernema carpocapsae

Très ancien, moyen de lutte il a l'avantage d'être ouvert à l'achat par les particuliers. Néanmoins il a toujours été critiqué pour son coût, sa mise en œuvre délicate et son absence de rémanence. Surtout il ne peut pas se présenter comme une stratégie unique contre le CRP (et le PA).

Dans la stratégie de lutte préconisée par Glen Biotech ils en sont une des composantes essentielles.

Aussi, nos organisations ont souhaité aider les propriétaires à trouver les meilleurs nématodes, aux meilleures conditions financières possibles auprès des firmes qui investissent le plus en recherche-développement pour améliorer les performances de ces auxiliaires.

Arrêté du 26 février 2015 établissant la liste des macro-organismes non indigènes utiles aux végétaux, notamment dans le cadre de la lutte biologique dispensés de demande d'autorisation d'entrée sur un territoire et d'introduction dans l'environnement

Steinernema carpocapsae	CERTIS EUROPE BV SUCCURSALE FRANCE	2012-7169	France continentale
Steinernema carpocapsae	BASf AGRICULTURAL SPECIALTIES	2012-7284	France continentale, Corse
Steinernema carpocapsae	Biobest	2012-7128	France continentale, Corse
Steinernema carpocapsae	Biotop	2012-7022	France continentale, Corse
Steinernema carpocapsae	E-NEMA	2012-7271	France continentale, Corse
Steinernema carpocapsae	IF TECH	2012-7279	France continentale, Guadeloupe, Guyane
Steinernema carpocapsae	KOPPERT	2012-7193	France continentale, Corse
Steinernema carpocapsae	Syngenta Bioline UK	2012-7083	France continentale

Nous avons ensemble ou séparément démarré il y a quelques semaines des négociations avec ses fournisseurs. Nous pensions qu'elles auraient pu être finalisés pour la date de notre conférence.

Tel n'a pas été le cas. Mais nous sommes par nature optimistes car nos interlocuteurs sont sensibles à l'effet volume, adhèrent surtout à la démarche de la lutte biologique intégrée.

Et semblent résolus , à prendre avec nous le virage vertueux des palmiers de l'après phyto.

à bientôt donc....